

NOTE D'INFORMATION

Veille environnement – Réglementation Produits Mai 2023

Auteur : Arthur Vandenberghe
avandenberghe@fimeca.org - + 33 (0)1 47 17 64 01

Date de publication : 15/06/2023

Ecoconception : Mise à jour du guide du Conseil national de la consommation sur les allégations environnementales

Le [guide pratique des allégations environnementales](#) du Conseil national de la consommation (CNC) a été mis à jour en réponse aux attentes croissantes des consommateurs concernant l'impact environnemental des produits et services. Une première édition de ce guide a été publiée de 2010 puis révisée en 2014. Il a été élaboré en collaboration avec des représentants des professionnels, des consommateurs et des pouvoirs publics.

Ce guide décrit le cadre juridique en vigueur, renforcé par la loi de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire, dite loi AGEC, ainsi que la loi de 2021 dite « Climat et résilience ». Ces lois ont introduit de nouvelles mesures pour informer les consommateurs et interdire certaines pratiques relevant du « greenwashing ».

Ce guide est principalement destiné aux consommateurs et entend donner des clés de compréhension des différentes allégations utilisées. Conçu également comme un outil de référence pour les professionnels, il doit leur permettre de communiquer de façon précise, fiable et délivrer au consommateur des informations considérées comme pertinentes. Il contient des recommandations pratiques aux professionnels pour utiliser les allégations environnementales de manière précise et fiable. Son objectif est de promouvoir la consommation responsable et de protéger les entreprises vertueuses contre des allégations infondées.

Malgré l'absence de force réglementaire contraignante, ce guide revêt une importance particulière étant une des rares références sur ce sujet. Bien qu'il ne soit pas assorti de sanctions en cas de non-respect, les services de la DGCCRF peuvent s'appuyer sur son contenu lors de leurs missions de contrôle pour identifier et sanctionner les manquements et les infractions aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ce guide contient, notamment, des sections spécifiques aux éléments suivants :

- Définition d'une allégation environnementale
- Informations environnementales obligatoires et les labels
- Encadrement juridique des allégations
- Recommandations du CNC pour l'utilisation par les professionnels des allégations environnementales sur les produits :
 - Allégations « sans substances x »
 - Durable
 - Ecoconçu
 - Économe : « consomme moins »
 - Renouvelable / Emploi de ressources renouvelables
 - Empreinte écologique réduite

- Low-tech
- Recyclable
- Réemployable/ Réutilisable
- Réparable
- Upcyclé / Upcycling ou Upcyclage ou Surcyclage
- Recommandations du CNC pour l'utilisation par les professionnels des allégations environnementales sur les entreprises
- Fiche Pratique : La méthode afin d'établir une allégation environnementale loyale

Déchets

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : L'éco-organisme Ecosystem publie une analyse des technologies de tri pour les plastiques issus des déchets d'équipements électriques et électroniques

Ecosystem, l'un des éco-organismes agréés pour la filière REP DEEE, a publié un guide répertoriant 28 technologies de tri pour les plastiques de cette filière. Ce document vise à aider les professionnels des centres de tri, de recyclage et les producteurs d'équipements en fournissant un outil d'aide à la décision concernant l'éco-conception en vue de la fin de vie. En particulier, la grande variété des plastiques, la présence d'additifs réglementés et les plastiques sombres affectent les taux de recyclage dans la filière DEEE, sont identifiés comme limitant l'économie circulaire. Le guide détaille les caractéristiques de chaque technologie, son niveau de maturité, son rendement, sa capacité, les types de plastiques obtenus, l'impact environnemental, ainsi que ses avantages et inconvénients. Parmi les technologies présentées figurent l'hydrocyclone, l'induction pilotée et le Raman.

Ce guide est accessible [à cette adresse](#).

Substances

Projet de restriction des PFAS : Publication d'une foire aux questions par l'ECHA

Suite au webinaire d'information sur le projet de restriction des PFAS dans le cadre du règlement REACH, organisé par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) le 5 avril 2023, l'ECHA a publié une synthèse des questions et réponses posées au cours de ce webinaire. Ce document sera mis à jour ultérieurement et est accessible [à cette adresse](#).

Mercuré : La Commission européenne envisage d'étendre les interdictions relatives à la présence de mercure dans les produits

La Commission européenne a organisé, du 28 avril au 26 mai, une [consultation publique](#) sur un projet de règlement délégué visant à étendre la liste des produits contenant du mercure ajouté dont l'exportation, l'importation et la fabrication sont interdites dans l'UE. Le projet de règlement prévoit de modifier le [règlement du 17 mai 2017 relatif au mercure](#).

Ce règlement fixe, au niveau européen, les mesures et conditions applicables à l'utilisation, au stockage et au commerce du mercure, des composés du mercure et des mélanges à base de mercure et à la fabrication, à l'utilisation et au commerce des produits contenant du mercure ajouté ainsi qu'à la gestion des déchets de mercure. Il met en œuvre au niveau européen les exigences de la Convention de Minamata sur le mercure.

Au travers de ce projet de règlement, la Commission européenne prévoit d'étendre les interdictions sur l'exportation, l'importation et la fabrication de produits contenant du mercure dans l'UE à partir de 2026. Cette mesure vise à harmoniser la législation de l'UE avec la Convention de Minamata sur le mercure, tout en contribuant à éliminer progressivement l'utilisation de cette substance dans le monde entier pour protéger l'environnement et la santé humaine. En parallèle, la Commission prépare également une proposition de règlement pour restreindre la fabrication, l'importation et l'exportation d'amalgames dentaires et d'autres produits contenant du mercure ajouté.

REACH : Consultations publiques sur des demandes d'autorisations

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a lancé une consultation publique concernant 15 demandes d'autorisations d'utilisation des substances suivantes :

- Sodium dichromate (EC 234-190-3, CAS 10588-01-9) ;
- Chromium trioxide (EC 215-607-8, CAS 1333-82-0) ;

- Acids generated from chromium trioxide and their oligomers (EC -, CAS -)

Ces consultations sont ouvertes jusqu'au 12 juillet et accessible [à cette adresse](#).

CLP : Consultations publiques en vue de la classification et de l'étiquetage harmonisés de substances

Les substances suivantes font l'objet d'une [consultation publique](#) en vue d'une classification et d'un étiquetage harmonisés :

- Jusqu'au 3 juillet 2023 :
 - Undecafluorohexanoic acid, PFHxA; sodium undecafluorohexanoate, NaPFHx; ammonium undecafluorohexanoate, APFHx; other inorganic salts of undecafluorohexanoic acid (EC 206-196-6, 220-881-7, 244-479-6, CAS 307-24-4, 2923-26-4, 21615-47-4)
- Jusqu'au 7 juillet 2023 :
 - Benzobicyclon (ISO); 3-[2-chloro-4-(methylsulfonyl)benzoyl]-4-(phenylthio)bicyclo[3.2.1]oct-3-en-2-one (EC -, CAS 156963-66-5)
- Jusqu'au 21 juillet 2023 :
 - Dimethachlor (ISO); 2-chloro-N-(2,6-dimethylphenyl)-N-(2-methoxyethyl)acetamide (EC 256-625-6, CAS 50563-36-5)
- Jusqu'au 31 juillet 2023 :
 - 2,2',6,6'-tetra-tert-butyl-4,4'-methylenediphenol (EC 204-279-1, CAS 118-82-1)

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, la mesure, ...)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)